

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**  
**N° 2025 – TEMP 77**

Demande présentée le : 11 juillet 2025  
Par : JM Élagage représenté par monsieur BALLAIS Jean Marie  
sis : 50 boulevard Lucien Bourjalliat à PORCEHEVILLE (78440)  
Au bénéfice :  
Adresse : 2 rue Berthe Morizot à JUZIERS (78)  
Surface occupée : un camion (société d'élagage)

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

**ARRETE**

**Article 1 :** La société JM Élagage est autorisée à occuper le domaine public avec un camion sis 02 rue Berthe Morizot à JUZIERS (78)

**les 17 et vendredi 18 juillet 2025 de 08 à 17 heures 00**

**Article 2 :** Ces travaux nécessiteront :

- La circulation pourra être interdite ci-nécessaire déviation par chemins des Aulnaies et Mesnil à JUZIERS.
- Interdiction d'arrêt et de stationnement à proximité du 02 rue Berthe Morizot à JUZIERS signalisation à la charge de la société d'élagage.
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

**Article 3.** La société JM Élagage est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 13 juillet 2025

Le maire, Ketty VARIN

